

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 22 Août 2012

Présents: CHALAN Jérôme ; CURBELIE Emmanuelle ; DUSSOLLIER Maurice ; GUIRETTE Gérard ; LAFFONTA Claude ; TERRADE Jean-Marie ; Mme DE LA CALLE Marie-Pierre.  
Absents excusés : Jean-Luc LAFFONTA, Pascal FONTAGNERE, Patricia LEDOUX, Suzanne CARDEILHAC.

### Ordre du jour :

#### 1 – Délibérations

- Renouvellement contrats des salariés
- AGEDI : dématérialisation documents.
- Louet-Ayza : modification des statuts
- Renouvellement panneaux de signalisation : Amendes de police.

#### 2 – Questions diverses

Information sur dossiers en cours.

##### 1- Délibérations :

###### a : Renouvellement des contrats des salariés

- Postes d'agents de service : cantine et garderie.

Les deux contrats font l'objet d'un renouvellement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013 sur les mêmes bases que la période précédente, à savoir

Madame ARRAMON Isabelle 65 H par mois ( Yc les congés payés)

Madame LACABANNE Solange 64 H par mois (Yc les congés payés).

- Poste d'entretien et nettoyage de l'ensemble des locaux communaux.

Le CDD de madame LANCIANO Sylvie arrivant à expiration à la date du 21 Aout 2012 il y a lieu d'établir un nouveau contrat à compter du 22 Août 2012.

Cet agent ayant bénéficié de plusieurs CDD , un CDI doit être établi sur les mêmes bases horaires que précédemment soit 25,5 H par mois ( Yc les congés payés).

En accord avec le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées la déclaration de création d'emploi a été faite dans les délais règlementaires.

###### b – Dématérialisation des procédures :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avantages de la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures ( Contrôle de Légalité, budgets, publicité, marchés publics, liste électorale...)

Le Syndicat Intercommunal AGEDI, déjà prestataire de service pour notre collectivité ( comptabilité, paye, urbanisme, cadastre, état-civil...) propose une solution complète ( 18 éléments ) pour un coût annuel de 94 € HT. Cette proposition est adoptée.

###### c : Syndicat LOUET-AYZA : Modification des statuts.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat du Louet- Ayza a décidé à l'unanimité des membres présents la modification des statuts sur les points suivants :

- Aspect réglementaire : Dénomination du Syndicat ( art 1)

La Commune du Val d'Adour ayant pris la compétence rivière, il y a lieu de transformer le Syndicat Intercommunal en Syndicat mixte. Dans ce cas la Communauté des Communes du Val

d'Adour adhérera au Syndicat par représentativité et subsidiarité des Communes de Caussade-Rivière, Estirac, Labatut-Rivière, Lahitte-Toupière, Sombrun, Vidouze, Larreule et Maubourguet.

- Compétence du syndicat : (art 2)

Au vu des enjeux de sécurité publique, des responsabilités en cas d'inondation et des moyens financiers limités du Syndicat, il est proposé d'adopter le domaine de compétence ci-après afin d'être en harmonie avec les autres syndicats de rivière ( Adour 65 et 32, Echez) ;

- entretien végétal des berges et du lit
- accompagnement de la dynamique fluviale (ouverture de bras morts, gestion des atterrissements, talutage et végétalisation de berges, acquisition de parcelles...);
- aménagement ponctuel de berges dans le cadre de l'intérêt général et/ou de la sécurité publique, dans la limite des capacités financières du syndicat ;
- sensibilisation au fonctionnement des cours d'eau (journées thématiques, visite de terrains, plaquettes d'information ..) des élus et des riverains

- Siège du Syndicat : (art 3)

Pour plus de commodités et éviter la dispersion des courriers officiels il est proposé que :

- Le siège social soit fixé à la Mairie de Villefranque qui est le point central et lieu de réunion habituel.

- La maison de l'eau située à Ju-Belloc 32160 devienne le siège administratif du fait que le technicien rivière est rattaché à cette structure.

- Représentativité des communes et Communauté de Communes :( art 9)

A ce jour deux délégués titulaires représentent chaque commune.

Afin de faciliter l'obtention du quorum et d'être en harmonie avec les autres syndicats de rivière, il est proposé de désigner :

- par commune indépendante un délégué titulaire et un délégué suppléant.
- pour la Communauté de Communes du Val d'Adour autant de délégués titulaires et suppléants que de communes représentées soit 8 + 8.

d : Remplacement des panneaux de signalisation.

Monsieur le Maire expose aux élus présents qu'il convient par souci d'améliorer la sécurité routière dans des zones fréquentées par des enfants ( proximité des écoles ...), de procéder à l'acquisition de panneaux de signalisation.

Le devis établi par la Société BG Signalisation s'élève à 892,50 € HT ( 1 067,43 € TTC) pose non comprise qui sera assurée par la Mairie.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter un financement auprès du Conseil général au titre des amendes de Police.

2 – Questions diverses :

a : Investissements 2012 un point a été fait sur le déroulement des investissements.

- Maison Castaingt – Mise hors d'eau :

Le démarrage du chantier est prévu le 3 septembre pour un achèvement à la mi – octobre.

- Système campanaire :

La cloche est en cours de restauration et son retour est prévu pour la troisième semaine de septembre. Son installation et la mise aux normes électriques du système sont programmées la quatrième semaine de septembre.

Une information le moment venu sera donnée à l'ensemble des administrés afin qu'ils puissent admirer cette cloche ouvragée.

- Forêt :

Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration.

Dans un premier temps il faudra procéder à l'éclatement des souches et à la pose de la clôture . La plantation sera réalisée au cours de l'automne prévu 2013 – 2014.

Concernant les projets futurs, une réflexion est menée sur l'aménagement de la maison Castaingt ainsi que sur la réhabilitation de la base du clocher afin d'y exposer les chapiteaux récupérés il y a quelques années.

Pour ce qui est de l'animation, 2 dates à retenir :

- 15 et 16 Septembre 2012 ( après –midi) : l'église sera ouverte et les visiteurs pourront découvrir et admirer les chapiteaux qui ont été placés provisoirement dans le transept.

- 7 Octobre 2012 : 15 H

Concert à l'Eglise avec l'Ensemble Instrumental de Tarbes. Cette manifestation de grande qualité est initiée par le Conseil Général avec la collaboration du Conseil Municipal. Les 30 musiciens prévus devraient ravir l'auditoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 30.